

Série

Les immobilisations incorporelles

(Corrigé des exercices d'application)

1.

Reconstitution des amortissements et dépréciations

	Valeur amortissable	Amortissement	Valeur comptable nette
31/12/N	500.000	50.000	450.000
31/12/N+1	500.000	50.000	400.000
31/12/N+2	500.000	50.000	350.000
Réduction : provisions			- 140.000
31/12/N+3	210.000	30.000	180.000
31/12/N+4	210.000	30.000	150.000
31/12/N+5	210.000	30.000	120.000
Reprise provision			+ 140.000
<hr/>			
Amortissement complémentaire		60.000	- 60.000
31/12/N+6	200.000	50.000	150.000
31/12/N+7	200.000	50.000	100.000
31/12/N+8	200.000	50.000	50.000
31/12/N+9	200.000	50.000	0

2.

Les immobilisations incorporelles présentent deux difficultés spécifiques par rapport aux immobilisations corporelles :

(1) La première difficulté réside dans l'incertitude entourant les avantages futurs qui découlent de l'utilisation d'une immobilisation incorporelle. En effet, il est souvent difficile d'établir un lien étroit entre la détention d'une immobilisation incorporelle et la réalisation des produits au cours d'un exercice.

Cette incertitude rend difficile l'estimation de la durée de vie utile et la valeur récupérable de l'immobilisation.

(2) La deuxième difficulté réside dans l'absence habituelle d'un marché pour ces immobilisations en raison du fait que la plupart des immobilisations incorporelles n'ont de valeur que pour l'entreprise qui les a développées.

L'absence de marché accroît la difficulté d'estimation de la valeur récupérable.

3.

Les activités de recherche visent à comprendre la nature et à acquérir de nouvelles connaissances.

Les activités de développement consistent, à partir des résultats des activités de recherche, à transposer ces résultats à des applications pratiques.

Le coût des activités de recherche est toujours porté en charges en raison de l'incertitude des avantages futurs qui les caractérisent d'une part, et d'autre part, seule la mise en valeur d'une

découverte issue de la recherche (activité de développement) est susceptible de générer un retour sur investissement pour l'entreprise (avantages économiques futurs).

4.

(1) Le fonds commercial représente pour l'acquéreur un investissement nécessaire à l'exploitation de l'entreprise.

(2) Il représente un actif dont la durée est limitée. Lorsque les bénéfices excédentaires se maintiennent pendant une longue période, ils proviennent du fonds développé après acquisition.

(3) Le fonds commercial acquis rémunère le goodwill généré par les anciens propriétaires sur la base des bénéfices futurs d'une période limitée.

Le goodwill à la date d'acquisition est consommé graduellement pour laisser place aux effets générés par la gestion des nouveaux managers.

(4) Amortir le fonds commercial est conforme à la convention de rattachement des charges aux produits.

En effet, le coût de toute immobilisation qui se déprécie doit être imputé aux résultats des exercices au cours desquels ces immobilisations sont utilisées.

Le montant du fonds commercial est déterminé sur la base des bénéfices futurs d'une période limitée. Il convient, par conséquent, de rattacher son coût (la charge) par le biais de l'amortissement à la période ayant servi pour la détermination de la valeur du fonds.

(5) L'amortissement du fonds commercial acquis respecte la convention de prudence.

5.

1. Production d'immobilisations.
2. Frais d'exploitation.
3. Activité de recherche.
4. Activité de développement.
5. Activité de développement.
6. Activité de développement.
7. Frais d'exploitation.